

REGLEMENT

- Les participants à cette balade devront obligatoirement se conformer aux prescriptions du code de la route, et être titulaire du permis de conduire en vigueur. Le port du casque est obligatoire.
- **Il est demandé à chaque participant de joindre à son inscription, le règlement de la journée, signé. Une photocopie de son permis de conduire, carte grise du véhicule utilisé ce jour et de l'assurance à jour.**
- Si le participant change de véhicule le jour de la balade, il lui est demandé de prévenir l'organisation de ce changement
- Seront autorisés pour cette balade les véhicules deux roues, tricycles, triporteurs, side-cars à caractère ancien.
- Les participants à cette balade doivent s'assurer pour leur véhicule, pour eux et leurs passagers. L'arrimage de leur véhicule sur l'un des véhicules d'assistance mis à disposition par les organisateurs sera de l'entière responsabilité du participant.
- Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification dictée par des raisons de force majeure ou de sécurité.
- Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs pour des faits dus à l'organisation ou au déroulement de la journée.
- Il n'y aura pas d'inscriptions sur place.
- J'autorise le Rétro Motocyclettes Sarthoises à exploiter toute(s) image(s) me concernant réalisée(s) lors de cette balade.
- Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et d'en respecter les consignes.
Faire précéder la signature de la mention : « Lu et Approuvé »

A.....Le.....Signature du conducteur

Bulletin d'engagement à retourner avant le 15 Septembre 2019

Rétro Motocyclettes Sarthoises

M. Jean Pierre MAUREILLE, 30, rue Eugène Termeau 72360MAYET

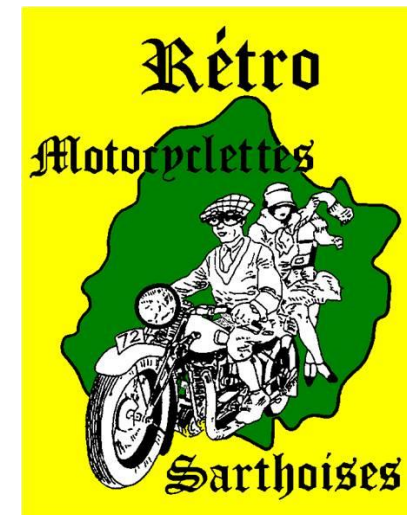
LE RÉTRO MOTOCYCLETTES SARTHOISES.

organise sa :

Balade touristique automnale

Pour motos anciennes
antérieures à 1965

Le **22 Septembre 2019**



www.clubrms.fr

Réservation: Jean Pierre Maureille 06.79.35.67.79

Renseignement : Gilles Léger 06.70.33.21.82

Balade touristique automnale

Le 22 Septembre 2019 au

Camping Municipal de Mamers (72)

(parking auto –remorque à l'entrée du camping)

Le Samedi : _____

- Accueil à partir de 18h au camping. Une équipe du RMS vous accueillera. (Emplacement gratuit hors électricité et taxe de séjour. Barbecue à disposition pour la soirée)

Le Dimanche :

- **à partir de 7h :** Accueil avec café et brioche
- **9h précise :** Départ balade du matin
- **10h30 :** Pause casse–croûte
- **12h30 :** Déjeuner à Gesnes le Gandelin
- **15h :** Départ balade de l'après midi
- **16h45 :** Arrivée et verre de l'amitié



conducteur

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CP : COMMUNE :

Email : Tél :

Club représenté :

Permis de conduire N° : Délivré le :/...../.....

Assurance : N° de Contrat :

Machine engagée :

Marque : Type :

Année : Cylindrée :

Carrosserie : solo, side-car, tricycle, triporteur, autre.....

Engagement :

Pilote : 27euros x..... Pers =.....

Accompagnateur : 23 euros x..... Pers =.....

Total :

Souhaite un emplacement de camping OUI NON

Adhérent RMS :

Pilote ou accompagnateur : 22 euros x..... Pers =.....

IMPORTANT

Joindre votre règlement par chèque à l'ordre du
"Rétro Motocyclettes Sarthoises" et le renvoyer à
M. Jean Pierre Maureille, 30, rue Eugène Termeau 72360 MAYET
AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS SUR PLACE